



Promesse d'une réparation à mon entrée dans le logement

Par **Advient**, le **11/06/2011** à **23:32**

Bonjour,

Je m'apprête à emménager dans un appartement d'une résidence de logement, je les ai visités et il me plaît, sauf que dans cet appartement une porte est complètement détériorée (causée par des coups de poing). La locataire, une dame, était présente, sauf que la porte était cassée déjà à son arrivée dans l'appartement (il y a un an), elle m'a fait des promesses de l'agence de la changer, elle n'a jamais été changée.

La conseillère à son tour m'a fait la même promesse en me rassurant et en me disant qu'elle sera changée, quel garant pourrai-je avoir pour que la réparation s'effectue.

Par **Claralea**, le **12/06/2011** à **00:02**

Bonsoir, est-ce que sur l'état des lieux d'entrée cette porte défoncée a bien été notée ?

Si oui, vous envoyez une lettre recommandée avec accusé de réception à l'agence demandant que cette porte inutilisable soit changée dans les plus brefs délais comme promis lors de votre entrée dans l'appartement.

Par **Domil**, le **12/06/2011** à **02:00**

Est-ce l'extérieur ou l'intérieur ?

La porte ferme-t-elle ?

Par **Advient**, le **12/06/2011** à **11:55**

La porte intérieure du salon

Par **Advient**, le **12/06/2011** à **11:56**

Merci Beaucoup pour le conseil Claralea